

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 V. 144 Vœu relatif à l'accompagnement des jeunes du quartier Flandre.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le 19^e arrondissement est l'un des arrondissements les plus jeunes et populaires de Paris ;

Considérant que le quartier Flandre, entièrement classé en quartier politique de la ville est caractérisé par une surreprésentation par rapport à la moyenne parisienne, de jeunes et des jeunes en difficulté d'insertion et de décohabitation ; c'est ainsi que 35,1 % des habitants de ce quartier sont âgés de moins de 25 ans et que 17,8 % des jeunes du quartier ne sont ni en emploi ni en étude et que 24,1 % de la population vit sous le seuil de bas revenus ;

Considérant l'implantation dans ce quartier d'un Espace Paris Jeunes (EPJ), lieu d'accueil jeunesse dont le but est, précisément, de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes du quartier ;

Considérant que l'EPJ est labellisé Point d'Information Jeunesse par les services de l'État ;

Considérant que cet équipement est le seul spécifiquement dédié à la jeunesse dans l'arrondissement depuis la réforme des équipements jeunesse de la Ville de Paris ;

Considérant que l'EPJ Flandre accueille depuis ces dernières années de nombreux mineurs et jeunes migrants isolés qui fréquentent d'abord l'équipement dans le cadre de l'accès au droit puis, pour beaucoup, continuent de le fréquenter dans le cadre des dispositifs de droit commun ;

Considérant que depuis l'été 2016, l'EPJ est fortement sollicité par de jeunes réfugiés arrivés à Paris avec les dizaines de milliers de réfugiés principalement originaire d'Afrique de l'Est et d'Afghanistan ;

Considérant que l'EPJ Flandre ne dispose pas des moyens nécessaires pour accompagner ce public en demande sans fragiliser ses missions de base auprès des jeunes du quartier dans la diversité de leurs profils de leurs parcours ;

Considérant qu'il existe des accueils de jour parisiens au sein desquels les jeunes peuvent se présenter de manière inconditionnelle en journée, que ces dispositifs sont la Halte jeune (12^e arrondissement), Itinérances jeunes (10^e arrondissement) gérés par Aurore, et l'accueil de jour géré par le Camres (10^e arrondissement), que ces lieux sont construits en direction des jeunes pour assurer une écoute, un accompagnement social et notamment l'ouverture des droits sociaux ;

Considérant l'adaptation permanente du dispositif de mise à l'abri d'urgence des jeunes en attente d'évaluation de leur minorité et de leur isolement pour veiller à satisfaire en continu les besoins ;

Considérant la qualité du travail mené par la Ville notamment au travers du plan pour l'accueil et la prise en charge des mineurs étrangers non-accompagnés (MNA) ;

Considérant que, confrontée à l'arrivée de réfugiés, dont plusieurs milliers de MNA, la Ville a su faire évoluer ses dispositifs, que ce soit avec le doublement des effectifs du D.E.M.I.E, de la création d'un poste de la Croix-Rouge au sein du centre d'accueil de la Porte de la Chapelle, de la création d'un lieu d'hébergement à Ivry ;

Considérant toutefois que certains jeunes réfugiés ne trouvent pas leur place, pour des raisons diverses, dans ces dispositifs liés à la protection de l'enfance ;

Considérant que ces jeunes n'en ont pas moins des besoins spécifiques à leur âge et sont demandeurs d'accompagnement dans l'accès aux droits et l'insertion sociale, scolaire et professionnelle ;

Considérant que ces jeunes réfugiés, comme la plupart des réfugiés arrivés à Paris ces deux dernières années, sont essentiellement concentrés dans le Nord-Est de Paris ;

Sur proposition de M^{me} Fanny GAILLANNE, MM. Sergio TINTI, Nicolas BONNET-OULALDJ et du groupe des élu.e.s communistes - Front de Gauche, M^{mes} Fatoumata KONÉ, Aurélie SOLANS et le groupe des élu.e.s écologistes de Paris, MM. François DAGNAUD, Nicolas NORDMAN et les élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu que :

- L'État réaffirme la labellisation « Point Information Jeunesse » de l'EPJ Flandre, afin de le conforter dans ses missions,
- tous les moyens nécessaires soient déployés, en appui à l'EPJ Flandre, par l'ensemble des partenaires concernés, dans leur domaine de compétence, pour permettre à l'EPJ d'assurer ses missions dans les meilleures conditions, et pour que les jeunes migrants demandant ou nécessitant un accompagnement sur le territoire parisien aient accès à une prise en charge de qualité,
- un comité de pilotage soit réuni en urgence pour anticiper une nouvelle crise migratoire et trouver des solutions nouvelles à même d'assurer l'accueil et l'accompagnement des nombreux jeunes réfugiés présents dans le quartier Flandre.